

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DEVE 80 Subvention à l'association Au Cœur des Chats (18e) pour le suivi de la population féline dans le 18^e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement de Paris en date du 19 septembre 2011;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Au Cœur des Chats (18^e).

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Au Cœur des Chats dont le siège social est situé 32 rue Leibniz 75018 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.